

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 6 Novembre 2023

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 14

Présents : 10
Procurations : 4
Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
27.10.2023
Date de l'affichage
28.10.2023

Délibération
n° 65-2023

OBJET :
Tarifs
location salle
polyvalente
2024

Le Maire
Olivier
GROSJEAN

Le maire

L'an 2023

Le 6 Novembre à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN - Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN - Georges PAUCHARD - Dominique PETITJEAN - Marie-Claude PALMACE - Nicols DUHAMEL - Jean-Bernard TUETÉY - Danièle GODEY - Florian PARDON - Mireille MENAND - Thibaut COLIN.

Excusés ayant donné procuration :

Martial BEUGNET procuration à Olivier GROSJEAN

Denis VIGIER procuration à Nicolas DUHAMEL.

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Nathalie BLACHON procuration à Florian PARDON

Secrétaire de séance : MENAND Mireille

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle polyvalente suivants pour l'année 2024 :

	Tarif n° 1	Tarif n° 2	Tarif n° 3	Tarif n° 4
	Particuliers domiciliés à Dracy-le-Fort	Comités d'entreprises	Associations dracysiennes École communale Le Grand Chalon	Organismes de droit public ou privé autre que le Grand Chalon (SMECSO, CDOS, AMST...)
Week-end	- 370 € (1 ^{ère}) - 725 € (2 ^{ème} au cours de l'année civile)	725 € (nettoyage inclus)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 370 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	
Semaine	210 € (1 journée)	540 € (1 journée)	- Gratuite (1 ^{ère}) + nettoyage (100 €) - 150 € (à partir de la 2 ^{ème} - nettoyage inclus)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 journée : 370 € + nettoyage (100 €) • ½ journée : 185 € + nettoyage (50€) • 1 soirée (assemblée générale) : 90 €
Caution	2 000 €		600 €	
Arrhes	Quel que soit le type de location, 30 % du tarif sera demandé dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs. Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduites de la facture.			
Caution écran	600 €			
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Location : 2 000 € ➔ Caution : 5 000 € 			

Il est rappelé :

- Que le locataire devra avoir une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- Que la salle est louée sans vaisselle.
- Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture
le 28.10.2023 et publié, affiché ou notifié :

